

LE 10 NOVEMBRE 2025

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Le conseil de la municipalité de Hatley siège en assemblée ordinaire, ce lundi 10 novembre 2025 à 19h, présidée par le maire, Monsieur Pierre Côté, et à laquelle assistent :

Les conseillères Mme Chantal Montminy et Mme Catherine Roy ainsi que les conseillers M. Gilles Viens, M. Jean-Sébastien Bouffard et M. Richard Poirier.

Le conseiller M. Éric Hammal est absent.

Assiste également à l'assemblée Mme Shona Hartog, directrice générale et greffière-trésorière.

La directrice générale et greffière-trésorière déclare que les personnes dûment élues lors des élections municipales générales du 2 novembre 2025 ont prêté le serment d'office avant la tenue de la présente séance, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 1 citoyen.

La personne qui préside la séance, soit M. Pierre Côté, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil, tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2025-145**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique du lundi 10 novembre 2025 à 19h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

Déclaration par les membres du conseil de tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêts relativement aux sujets abordés dans cette séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} octobre 2025

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Déclaration d'intérêt pécuniaire des élu(e)s

5.2 Nomination du maire suppléant

5.3 Nomination du substitut au conseil des maires de la MRC Memphrémagog

5.4 Adoption du budget 2026 de la Régie du Parc régional Massawippi

5.5 Nomination du délégué et du substitut membre du conseil pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi

5.6 Renouvellement du contrat d'assurance – FQM assurance

- 5.7 Renouvellement de l'entente de service avec la Société Protectrice des Animaux de l'Estrie (SPA de l'Estrie)
 - 5.8 Contrat d'entretien des aménagements paysagers 2026 – Myriam Fréchette
 - 5.9 Autorisation de destruction de documents
 - 5.10 Mandat pour la gestion des documents et des archives – HB Archivistes
 - 5.11 Adoption de la date pour le dépôt du budget 2026 et du plan triennal des immobilisations
 - 5.12 Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes
 - 5.13 Calendrier des assemblées publiques 2026
 - 5.14 Mandat à la firme Cain Lamarre – Droits d'accès au lac, rue des Ormes
- 6. TRANSPORT – VOIRIE**
- 6.1 Étude géotechnique et caractérisation environnementale – Projet de réfection de la rue Main
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7.1 Adoption du budget 2026 de le Régie incendie Memphrémagog Est
 - 7.2 Nomination du représentant à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (RIME)
- 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en octobre 2025
 - 8.2 Calendrier des rencontres du comité consultatif en urbanisme 2026
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 9.1 Adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
 - 9.2 Nomination du délégué et du substitut membre du conseil pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)
 - 9.3 Nettoyage et hydro fracturation des puits du village
 - 9.4 Abolition de la patinoire pour la saison hivernale 2025-2026
- 10. LOISIRS et CULTURE**
- 10.1 Aucun
- 11. FINANCES**
- 11.1 Liste des personnes en défaut de paiement de taxes
 - 11.2 Augmentation de la limite de crédit – Carte Visa Affaires Desjardins
 - 11.3 Rapport de délégation de compétence
 - 11.4 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
 - 11.5 Dépôt de l'état de fonctionnement préliminaire au 31 octobre 2025
- 12. DIVERS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} octobre 2025

**Résolution
2025-146**

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard et résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5. ADMINISTRATION

5.1 Déclaration d'intérêt pécuniaire des élu(e)s

La directrice générale mentionne que le maire, M. Pierre Côté, ainsi que les conseiller(ère)s, Mme Chantal Montminy, Mme Catherine Roy, M. Gilles Viens, M. Jean-Sébastien Bouffard, M. Éric Hammal et M. Richard Poirier ont tous déposé leur déclaration d'intérêt pécuniaire, conformément à leur obligation légale.

5.2 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de fonctionnement de la municipalité, la municipalité doit nommer un maire suppléant afin d'exercer les pouvoirs du maire en cas d'absence de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant est nommé pour une période de 4 mois;

CONSIDÉRANT QUE les élus sont nommés maire suppléant à tour de rôle;

**Résolution
2025-147**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens et résolu

DE nommer les maires suppléants pour les périodes suivantes et, qu'advenant l'absence du maire suppléant, c'est le maire suppléant de la période précédente qui est nommé :

| Du mois de | Maire suppléant |
|--|--|
| Novembre, décembre 2025 janvier et février 2026 | La conseillère au siège numéro 1 Chantal Montminy |
| Mars, avril, mai et juin 2026 | Le conseiller au siège numéro 2 Jean-Sébastien Bouffard |
| Juillet, août, septembre et octobre 2026 | Le conseiller au siège numéro 3 Éric Hammal |
| Novembre, décembre 2026, janvier et février 2027 | La conseillère au siège numéro 4 Catherine Roy |
| Mars, avril, mai et juin 2027 | Le conseiller au siège numéro 5 Richard Poirier |
| Juillet, août, septembre et octobre 2027 | Le conseiller au siège numéro 6 Gilles Viens |
| Novembre, décembre 2027 janvier et février 2028 | La conseillère au siège numéro 1 Chantal Montminy |
| Mars, avril, mai et juin 2028 | Le conseiller au siège numéro 2 Jean-Sébastien Bouffard |
| Juillet, août, septembre et octobre 2028 | Le conseiller au siège numéro 3 Éric Hammal |
| Novembre, décembre 2028 janvier et février 2029 | La conseillère au siège numéro 4 Catherine Roy |
| Mars, avril, mai et juin 2029 | Le conseiller au siège numéro 5 Richard Poirier |
| Juillet, août, septembre et octobre 2029 | Le conseiller au siège numéro 6 Gilles Viens |

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.3 Nomination du substitut au conseil des maires de la MRC Memphrémagog

Il est proposé par le conseiller Richard Poirier et résolu

Résolution 2025-148

DE nommer le maire suppléant conformément à la résolution 2021-148 comme substitut du maire auprès du conseil des maires de la MRC Memphrémagog. À défaut de la disponibilité du maire suppléant, le conseiller Gilles Viens est mandaté par le conseil pour représenter la municipalité auprès du conseil des maires.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.4 Adoption du budget de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi

ATTENDU QUE la municipalité de Hatley est membre de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi (ci-après la Régie);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie a adopté le budget 2026, au montant de 462 743 \$ et qu'il a été transmis pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

ATTENDU QUE les municipalités membres sont invitées à adopter par résolution lesdites prévisions et les quotes-parts pour l'année 2026, comme le prévoit le *Code municipal et la Loi sur les Cités et Villes*;

Résolution 2025-149

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard et résolu

QUE la Municipalité de Hatley approuve les prévisions budgétaires ainsi que sa quote-part pour l'année 2026 au montant de 31 087,60 \$, telles que soumises par la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi.

DE transmettre copie de la présente résolution à ladite Régie.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.5 Nomination d'un délégué et d'un substitut membre du conseil pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi

ATTENDU QUE la charte de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi prévoit la nomination d'un délégué et d'un substitut membre du conseil municipal de chaque municipalité membre;

Résolution 2025-150

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens et résolu

QUE le maire, M. Pierre Côté, soit nommé délégué et que le conseiller Richard Poirier soit nommé substitut membre du conseil municipal pour la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi.

QU'une copie la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.6 Renouvellement du contrat d'assurance – FQM assurance

Résolution 2025-151

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy et résolu

DE procéder au renouvellement de la police d'assurance de la municipalité auprès de FQM Assurance pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 1^{er} novembre 2026 au coût de 22 371 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents

5.7 Renouvellement de l'entente de service avec la Société Protectrice des Animaux de l'Estrie (SPA de l'Estrie)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une entente de service avec la SPA de l'Estrie afin que cette dernière soit en charge de la gestion et de la protection des animaux de compagnie sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente arrive à échéance le 31 décembre 2025;

**Résolution
2025-152**

Il est proposé par le conseiller Richard Poirier et résolu

DE renouveler l'entente de service avec la SPA de l'Estrie selon les termes et conditions inscrites dans le projet d'entente reçu le 24 juillet 2025;

QUE la Municipalité s'engage à payer à la Société une somme de 278,20 \$ par mois pour l'année 2026;

QUE par la suite, une augmentation annuelle de 5 % soit appliquée pour les années suivantes jusqu'en 2030.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.8 Contrat d'entretien des aménagements paysagers 2026 – Myriam Fréchette

**Résolution
2025-153**

Il est proposé par la conseillère Catherine Roy et résolu

D'accepter la soumission de Myriam Fréchette au montant de 5 761 \$, plus taxes afin de procéder à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité, dont l'hôtel de Ville, le Parc Gaston Giguère, la jonction du chemin du Ruisseau, le jardin des Pionniers et le parc Bacon's Bay pour la saison 2026.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.9 Autorisation de destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE l'archiviste Michel Hamel propose une liste de documents à détruire;

**Résolution
2025-154**

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard et résolu

D'autoriser la directrice générale de procéder à la destruction des documents inscrits dans la liste préparée par l'archiviste Michel Hamel.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.10 Mandat pour la gestion des documents et des archives – HB Archivistes

**Résolution
2025-155**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens et résolu

D'accepter l'option 3 de l'offre de services de HB Archivistes S.E.N.C. dont le tarif horaire est de 75,00 \$ plus les taxes applicables, ou un tarif hebdomadaire de 1 441,38 \$ plus les taxes applicables pour des périodes de 4 jours et plus, pour la gestion des documents et des archives pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.11 Adoption de la date pour le dépôt du budget 2026 et du plan triennal des immobilisations

**Résolution
2025-156**

Il est proposé par la conseillère Catherine Roy et résolu

D'adopter le budget 2026 et le plan triennal des immobilisations lors d'une assemblée spéciale qui sera tenue le lundi 8 décembre 2025 à 18h à la salle du conseil au 2100, route 143 à Hatley et de publier un avis public du contenu de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

**Résolution
2025-157**

5.12 Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy et résolu

DE fermer le bureau municipal pour la période des fêtes du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 inclusivement.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.13 Calendrier des assemblées publiques 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**Résolution
2025-158**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens et résolu

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Les séances débuteront à 19 h les premiers lundis du mois, exception faites des mois de janvier, avril, et septembre.

| | | |
|------------|------------|-------------|
| 12 janvier | 2 février | 2 mars |
| 7 avril | 4 mai | 1 juin |
| 6 juillet | 3 août | 8 septembre |
| 5 octobre | 2 novembre | 7 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.14 Mandat à la firme Cain Lamarre – Droits d'accès au lac, rue des Ormes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hatley a adopté une résolution le 4 juillet 2017 afin de régulariser la situation relative aux droits d'accès au lac sur la rue des Ormes;

CONSIDÉRANT QUE le mandat avait alors été confié une étude de notaires, mais n'a pas été complété;

CONSIDÉRANT QUE la firme Cain Lamarre a soumis un plan d'action afin de corriger l'irrégularité de l'acte intervenu en 1998 (acte 190460) entre Le Parc de Bacon's Bay inc. et la Municipalité de Hatley, notamment par une demande introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété d'immeubles par la prescription décennale, et de vérifier les autres actes, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels et frais sont estimés à environ 15 000 \$, taxes et frais en sus;

CONSIDÉRANT QU'une démarche auprès de la Chambre des notaires sera entreprise afin de déterminer si la Municipalité peut bénéficier du compte d'indemnisation pour couvrir les frais liés à la régularisation, l'erreur provenant du notaire au moment de la vente;

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard et résolu

**Résolution
2025-159**

QUE la Municipalité de Hatley accepte de confier à la firme Cain Lamarre le mandat de régulariser la situation concernant les droits d'accès au lac sur la rue des Ormes, tel que décrit ci-dessus;

QUE les honoraires et frais soient assumés par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Étude géotechnique et caractérisation environnementale – Projet de réfection de la rue Main

ATTENDU QUE la Municipalité de Hatley a accordé un mandat à la firme EXP pour le projet d'amélioration du drainage et de réfection de la chaussée pavée d'un tronçon de la rue Main, incluant la préparation de plans et devis préliminaires ainsi que l'assistance à la demande de subvention dans le cadre du PAVL 2026-2027, conformément à la résolution 2025-091;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ce mandat, la firme EXP a procédé à un appel de soumissions auprès de quatre laboratoires pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale des sols en place, soit : Artelia, Englobe, Solmatech et Les Services EXP;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de la conformité des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est Englobe, pour un montant de 26 099,53 \$;

Résolution 2025-160

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens et résolu

DE retenir la soumission de la firme Englobe pour la réalisation de l'étude géotechnique et de la caractérisation environnementale des sols dans le cadre du projet de réfection de la rue Main;

QUE les frais relatifs à cette étude, au montant de 26 099,53 \$, soient inclus dans les frais incidents de la demande de subvention déposée dans le cadre du PAVL 2026-2027.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Adoption du budget 2026 de la Régie incendie Memphrémagog Est

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie Memphrémagog Est présente un budget équilibré de l'ordre 2 086 495,70 \$;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité sera de 136 612,90 \$;

Il est proposé par le conseiller Richard Poirier et résolu

Résolution 2025-161

D'adopter le budget de la Régie incendie Memphrémagog Est tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

7.2 Nomination d'un délégué et d'un substitut membre du conseil à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (RIME)

Résolution 2025-162

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard et résolu

DE nommer le conseiller M. Gilles Viens comme délégué auprès de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, communément appelé « Régie incendie Memphrémagog Est » et le maire M. Pierre Côté comme délégué substitut, tel que le prévoit les articles 5.1 et 5.3 de l'entente.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en octobre 2025

La directrice générale dépose le rapport cumulatif d'émission des permis pour la période se terminant en octobre 2025. Pour ce mois, 2 permis d'abattage d'arbres ont été délivrés pour une valeur de 500 \$, 4 permis de rénovation et construction totalisant 1 456 500 \$, ainsi que 1 permis pour installation septique d'une valeur de 25 000 \$.

8.2 Calendrier des rencontres du comité consultatif en urbanisme 2026

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens et résolu

D'adopter le calendrier des rencontres du comité consultatif en urbanisme suivant pour l'année 2026 :

| | | |
|------------|-------------|--------------|
| 15 janvier | 19 février | 19 mars |
| 16 avril | 21 mai | 18 juin |
| 16 juillet | 20 août | 17 septembre |
| 15 octobre | 19 novembre | 17 décembre |

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

ATTENDU QUE la Municipalité de Hatley est membre de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2026 au montant de 4 165 915,80 \$, ainsi que les tarifs applicables pour 2026;

ATTENDU QUE les municipalités membres sont invitées à adopter par résolution lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2026 comme le prévoit le *Code municipal et la Loi sur les Cités et Villes*;

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy et résolu

QUE la Municipalité de Hatley approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2026, telles que soumises par la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

9.2 Nomination du délégué et du substitut membre du conseil pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)

ATTENDU QUE la charte de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook prévoit la nomination d'un délégué et d'un substitut membre du conseil municipal de chaque municipalité membre;

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard et résolu

QUE le conseiller M. Richard Poirier soit nommé délégué et que le maire Pierre Côté soit nommé substitut membre du conseil municipal pour la Régie intermunicipale des déchets solides la région de Coaticook.

QU'une copie la présente résolution soit transmise à ladite Régie.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

**Résolution
2025-163**

**Résolution
2025-164**

**Résolution
2025-165**

9.3 Nettoyage et hydrofracturation des puits du village

ATTENDU QUE les deux puits du village peinent à fournir la demande en eau potable depuis la période de sécheresse de l'été 2025;

ATTENDU QUE la situation a été aggravée par une fuite majeure survenue au réseau d'aqueduc du village au cours de l'été;

ATTENDU QUE les puits n'ont pas été nettoyés depuis plus de quinze (15) ans;

ATTENDU QUE le nettoyage à l'aide d'une foreuse à percussion permet de retirer les dépôts accumulés et d'améliorer la capacité de captage des puits;

ATTENDU QUE l'hydrofracturation consiste à injecter de l'eau sous pression dans le roc pour dégager ou ouvrir des fissures naturelles, ce qui peut augmenter le débit d'eau et améliorer l'efficacité du captage;

ATTENDU QUE ces interventions peuvent permettre d'améliorer la capacité d'alimentation en eau et la performance des puits ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'envisager ces options afin d'assurer la pérennité et la performance du système d'approvisionnement en eau potable du village;

**Résolution
2025-166**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens et résolu

DE mandater la compagnie Pompes Traitements d'eau Bernier pour effectuer, si ces interventions s'avèrent les meilleures options à envisager, le nettoyage à l'aide d'une foreuse à percussion ainsi que l'hydrofracturation des deux puits, selon leur estimation au coût de 43 933,80 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

9.4 Abolition de la patinoire pour la saison hivernale 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la sécheresse survenue au cours de l'été 2025, combinée à la fuite importante qui a eu lieu dans le réseau d'aqueduc du village, a fragilisé l'approvisionnement en eau;

CONSIDÉRANT QUE les puits qui alimentent le réseau d'aqueduc peinent actuellement à fournir suffisamment d'eau pour répondre aux besoins des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la création et l'entretien de la patinoire au centre communautaire requièrent l'utilisation de grandes quantités d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle oblige la Municipalité à prioriser la conservation des réserves d'eau afin d'assurer un approvisionnement suffisant jusqu'au printemps ;

Il est proposé par le conseiller Richard Poirier et résolu

**Résolution
2025-167**

DE ne pas procéder à l'installation d'une patinoire au centre communautaire pour la saison hivernale 2025-2026,

QUE cette mesure vise à préserver les réserves d'eau du réseau d'aqueduc et à assurer la continuité de l'approvisionnement en eau pour l'ensemble des utilisateurs.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Aucun

11. FINANCES

11.1 Liste des personnes en défaut de paiement de taxes

En conformité avec l'article 1022 du *Code Municipal du Québec*, la greffière-trésorière dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales.

11.2 Augmentation de la limite de crédit – Carte Visa Affaires Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 2023-023 demandant l'émission d'une carte de crédit Visa Affaires Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite augmenter la limite de crédit autorisé de 2 000 \$;

**Résolution
2025-168**

Il est proposé par la conseillère Catherine Roy et résolu

D'autoriser la directrice générale Mme Shona Hartog à effectuer une demande au nom de la municipalité à Visa Desjardins pour l'augmentation de la limite autorisée à 5 000 \$.
Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

11.3 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le *Règlement 2007-08* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, la directrice générale dépose son rapport sur les dépenses qu'elle a autorisées pour un montant total de 1 076,33 \$-pour le mois d'octobre 2025.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

11.4 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose une liste des chèques émis depuis le 2 octobre 2025;

**Résolution
2025-169**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens et résolu :

DE ratifier le paiement des salaires des employés et élus pour le mois d'octobre 2025 via des dépôts directs pour les semaines finissant les 4, 11, 18 et 25 octobre pour un montant total de 18 756,52 \$.

DE ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 10874 au chèque 10885 pour un montant de 20 032,06 \$ et 48 dépôts directs pour un montant de 83 498,78 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

| Numéro d'écriture | Numéro chèque | Fournisseur | Description de l'achat | Montant |
|-------------------|---------------|---------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| 202500415 | 10874 | HYDRO-QUÉBEC | Éclairage public, route 208, etc. | 2 587,70 \$ |
| 418 | 10876 | MINISTRE DU REVENU | Remises employeur | 9 539,34 \$ |
| 419 | 10877 | RECEVEUR GÉNÉRAL | Remises employeur | 3 291,81 \$ |
| 424 | 10878 | LE CODE DUCHARME | Matériel élections | 1 980,48 \$ |
| 426 | 10879 | FONDS D'INFORMATION TERR. | Avis de mutation | 24,00 \$ |
| 428 | 10880 | GROUPE FINANCIER EMPIRE | Remises employeur | 1 425,78 \$ |
| 437 | 10881 | BRUNELLE ÉLECTRONIQUE | Caméra surveillance Woodland Bay | 707,09 \$ |
| 438 | 10882 | MAURIS AUTOMOBILES LTÉE | Entretien, changement de pneus | 295,89 \$ |
| 450 | 10883 | PUROLATOR | Envoi Véolia | 4,97 \$ |
| 453 | 10884 | PIERRE WOODS | Rembours. frais loisirs | 60,00 \$ |
| 463 | 10885 | LALOU TISSEYRE | Rembours. frais loisirs | 115,00 \$ |
| | | | Total | 20 032,06 \$ |

| | | | | |
|-----------|-------|--|--|---------------------|
| 202500416 | Dépôt | GILLES VIENS | Dépenses congrès FQM | 1 360,41 \$ |
| 417 | Dépôt | MRC MEMPHREMAGOG | Équilibrage | 918,00 \$ |
| 420 | Dépôt | EUROFINS ENVIRONEX | Analyses d'eau | 895,94 \$ |
| 421 | Dépôt | LES SERVICES EXP INC. | Réfection rue Main | 6 735,48 \$ |
| 422 | Dépôt | SERVICE D'ENTRETIEN DE LUMIÈRES | Remplacé lumières 2 x rue des Cèdres, 2 x | 1 893,18 \$ |
| 423 | Dépôt | GROUPE COLAS QUÉBEC INC. | Pierres rue des Cèdres (projet TECQ) | 74,10 \$ |
| 425 | Dépôt | PIÈCES D'AUTO & CAMION | Set screw | 10,12 \$ |
| 427 | Dépôt | RAYMOND CHABOT GRANT | Production réclamation TPS & TVQ | 1 264,72 \$ |
| 429 | Dépôt | STELEM DIVISION D'EMCO | Inspection des bornes d'incendie | 6 413,48 \$ |
| 430 | Dépôt | ÉRIC HAMMAL | Dépenses congrès FQM | 475,14 \$ |
| 431 | Dépôt | VILLE DE WATERVILLE | Collecte des déchets et matières | 5 500,00 \$ |
| 432 | Dépôt | MARCHE GUY PATRY | Épicerie conseil, Papiers mouchoir | 134,29 \$ |
| 433 | Dépôt | HTCK | Essence camion voirie | 324,00 \$ |
| 434 | Dépôt | RIGDSC | Compost Municipal | 2 410,97 \$ |
| 435 | Dépôt | RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC MASSAWIPPI | Certificats d'usagers, Passes stationnement | 19 221,00 \$ |
| 436 | Dépôt | GRONDIN EXCAVATION INC. | Détournage et mise en place de tourbage | 1 770,62 \$ |
| 439 | Dépôt | JPL ENTREPRENEUR | Remplacement panneau électrique (Domaine Hatley) | 942,62 \$ |
| 440 | Dépôt | CENTRE DE PEINTURE DANIEL | Peinture jaune pour dos d'âne | 153,04 \$ |
| 441 | Dépôt | HUOT | Bouchon camlock acier inoxydable | 170,45 \$ |
| 442 | Dépôt | RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES | Collecte, transport, traitement des encombrants | 2 117,45 \$ |
| 443 | Dépôt | JAGUAR MÉDIA | Abonnement annuel | 212,70 \$ |
| 444 | Dépôt | BUROPRO CITATION INC | Fournitures de bureau (stylos, ruban | 188,54 \$ |
| 445 | Dépôt | GUY MASSICOTTE | Dépenses congrès FQM | 1 309,74 \$ |
| 446 | Dépôt | GROUPE CCL | Enveloppes 2 fenêtres | 226,50 \$ |
| 447 | Dépôt | DONLOX HARMER | Remplacement serrure garderie | 236,85 \$ |
| 448 | Dépôt | BUREAU EN GROS | Fournitures pour élections 2025 | 32,16 \$ |
| 449 | Dépôt | CONSTRUCTION GOUDREAU INC | Transport en vrac 10 roues (projet TECQ) | 143,72 \$ |
| 451 | Dépôt | L'ARCHIVISTE MICHEL HAMEL | Gestion des archives | 1 588,19 \$ |
| 452 | Dépôt | CAIN LAMARRE - S.E.N.C.R.L. | Honoraires coupes d'arbres ch. du Lac, etc. | 5 279,19 \$ |
| 454 | Dépôt | VEOLIA | Achat électrodes | 2 700,08 \$ |
| 455 | Dépôt | CAUCA | Frais annuels pour entretien, mises à jour | 390,17 \$ |
| 456 | Dépôt | GOLIAX | Panneau surveillance caméra | 44,11 \$ |
| 457 | Dépôt | WASTE MANAGEMENT INC. | Collecte conteneurs déchets | 3 583,38 \$ |
| 472 | Dépôt | WASTE MANAGEMENT INC. | Location conteneurs bennes | 653,41 \$ |
| 458 | Dépôt | VANESSA HOULE | Entretien ménager c.comm et hôtel de ville | 1 260,50 \$ |
| 459 | Dépôt | GAZ PROPANE RAINVILLE INC. | Pour génératrice Domaine Hatley | 291,22 \$ |
| 460 | Dépôt | SHONA HARTOG | Dépenses octobre 2025 | 277,51 \$ |
| 461 | Dépôt | TRANSPORT ÉRIC OUIMETTE | Citerne eau | 2 280,00 \$ |
| 462 | Dépôt | ST-JAMES CHURCH | Appui au projet restauration église St- | 5 000,00 \$ |
| 464 | Dépôt | 10936308 Canada Inc. | Aide à la conciliation bancaire mois de mai | 287,44 \$ |
| 465 | Dépôt | ARBORICULTURE DE BEAUCE | Abattage érable et haie de cèdres (projet | 804,83 \$ |
| 466 | Dépôt | VALERIE FABI TETREAULT | Remboursement paiement erroné | 325,88 \$ |
| 467 | Dépôt | MICHEL MÉRINEAU | Rémunération personnel électoral | 265,65 \$ |
| 473 | Dépôt | JOCELYNE AUGER | Rémunération personnel électoral | 524,06 \$ |
| 468 | Dépôt | VICKY PELLETIER | Rémunération personnel électoral | 524,06 \$ |
| 469 | Dépôt | HTCK | Essence camion voirie | 151,00 \$ |
| 470 | Dépôt | RIGDSC | Enfouissement Municipal | 2 023,65 \$ |
| 471 | Dépôt | CANEVABEC | Réparation de la toiture du portique | 109,23 \$ |
| | | | Total | 83 498,78 \$ |

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 octobre 2025

La directrice générale dépose l'état de fonctionnement au 31 octobre 2025.

12. DIVERS

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, il est 19 h 42.

Pierre Côté
Maire

Shona Hartog
Directrice générale et greffière-trésorière